



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 04/10/2017

Comme un marronnier, le président du CTL entame la séance en prévenant que, même s'il est celui qui choisit la date de tenue de la réunion, il sera absent l'après-midi, étant appelé "ailleurs". La déclaration liminaire de la CGT est jointe à ce compte-rendu. Le président ne fait presque pas de commentaires sur les déclarations lues par les OS.

Ponts naturels 2018

La plupart des OS demandent quatre ponts naturels (trois dates proposées par la direction : vendredi 11 mai, vendredi 21 novembre et lundi 24 décembre). La direction refuse d'entrée de jeu le 31 décembre.

La CGT a prononcé son accord pour quatre ponts (11 mai, 30 avril, 2 novembre et 24 décembre) mais s'est abstenue si la direction s'en tenait à sa proposition initiale.

Réorganisation au sein de la DRFiP

La réorganisation consiste à fusionner les trois pôles en seulement deux : le pôle PiMAR (Pilotage des Missions et Animation du Réseau) et le pôle PiROE (Pilotage, Ressources et Opérations de l'Etat). Les divisions Fiscalité des particuliers et cadastre et fiscalité des professionnels seront fusionnées "afin de consolider le pilotage de la gestion fiscale". Du coup, certaines divisions "missions" seront tout de même mises en pôle transverse puisqu'il faut équilibrer les deux pôles dans un véritable jeu de chaises musicales pour les chefs de pôle et de divisions.

Cette fusion ne s'accompagnant d'aucune diminution de l'encadrement, alors même que des postes d'agents sont supprimés tous les ans, la CGT Finances Publiques s'est prononcée contre.

Point d'étape sur les suppressions de postes prévues en 2018

Ce point d'étape consistait plus ou moins à expliquer aux OS qu'il n'y avait aucune nouvelle par rapport au CTL de juillet sur le sujet des trois dossiers en attente sur ce point de restructuration :

- la fusion des services de l'enregistrement à Strasbourg en septembre 2018 ;
- la suppression des SIE de Sarre-Union et de Wissembourg, transférés vers respectivement Saverne et Haguenau ;
- la spécialisation de Bischwiller dans la gestion des Ehpad de l'ensemble du département.

Selon le directeur, toutefois, les élus, les collectivités et les prestataires sont tous très contents des spécialisations et suppressions de services.

Même s'il n'y a pas de nouvelles, la direction a commencé à prendre contact avec tous les agents concernés pour voir s'ils souhaitaient suivre leurs postes (pour ceux ayant le choix).

Suppression du numéraire à la caisse des trésoreries de Marckolsheim et Rosheim au 1^{er} janvier 2018

La direction assure qu'elle ne fait que suivre le mouvement national et qu'il s'agit de la continuation

d'un plan qui ne s'arrêtera pas là. A noter que le directeur en a profité pour faire une remarque indiquant que enfin, le service public, on le mettait à toutes les sauces (lorsque les OS ont refusé cette suppression en arguant de la protection du service public).

Quant à la réflexion sur les agents qui sont soulagés de perdre une mission, la CGT ne manquera pas de faire remarquer que ces difficultés à assurer les missions viennent des postes supprimés chaque année. L'ensemble des OS ont voté contre cette suppression.

Concierges

La direction a mis à jour les cahiers de consigne des gardiens concierges suite à vérification des obligations réglementaires. La CGT s'est abstenue sur l'ensemble des votes concernés.

SAR

La direction souhaite mettre en place un "Service d'Appui au Réseau" au 1^{er} novembre 2017, après la période d'expérimentation qui a débuté en avril 2017. Ce service, installé à la direction, interviendrait pour le compte des trésoreries. La direction assure que le SAR n'effectuera pas de missions dévolues aux agents du Service Public Local (SPL) mais sur des tâches de paramétrage. Il est pourtant inscrit dans les objectifs "délais de paiement réduit, amélioration des taux de recouvrement". Le champ des possibles parle également de la prise en charge des dépenses et des recettes, de la gestion des poursuites, etc.

Toutefois, la direction assure que ce n'est que du possible et que le SAR du Bas-Rhin ne fera pas cela pour le moment. Lorsque la CGT demande quelle est la différence entre le SAR et l'équipe de renfort, puisqu'il s'agit de renforts ponctuels sur un poste en difficultés, la direction mentionnera le régime indemnitaire spécifique des EDR ainsi que le fait que l'équipe se déplace, avant de se rattraper en jurant que ce ne seront pas les mêmes missions.

La CGT s'est prononcée contre la création de ce service. Il s'agit d'une manière de vider les trésoreries de leur substance pour les supprimer mais également d'attaquer le statut des équipes de renfort.

Campagne déclarative 2017

A l'examen des chiffres produits par la direction pour ce "bilan de la campagne déclarative", la CGT ne peut que constater que les chiffres sont tellement tronqués qu'on ne peut guère en tirer un bilan concluant. Ainsi, les appels téléphoniques sont simplement comptés, leur durée n'est pas prise en compte, ni le nombre d'appels non aboutis. De même, les messages reçus via E-contacts sont pris en compte, mais pas ceux dans les BALF : la quantité de mails reçus est donc fortement biaisée.

Dans ces conditions, le bilan présenté ne veut pas dire grand-chose mais il sera pourtant utilisé pour justifier de nouvelles restructurations et suppressions.

Entretiens professionnels

Rappelons que les cadres B, passés au nouveau régime indemnitaire, n'avaient pas de possibilité de notation. Il n'y a eu aucune pénalisation pour les cadres A et C. La direction se vante de donner plus de bonifications que ce qu'elle pourrait faire. Il n'y a eu que quelques recours sur des appréciations mais la direction n'a pas indiqué si les agents l'ayant fait ont eu gain de cause.

Actualité immobilière/Budget

Il est à noter que le budget a diminué du fait de la diminution du nombre d'agents dans la DRFiP. On justifie donc en local la baisse de budget par la baisse du nombre d'agents et au niveau national la baisse du nombre d'agents par la baisse de budget.

La CGT a demandé, suite au dernier CHSCT faisant apparaître un très grand nombre de sites ne respectant pas les normes électriques, quels travaux étaient prévus et avec quels calendriers. La

direction assure que ces travaux ne sont pas urgents et qu'aucune non-conformité signalée ne met en danger les agents.

Lorsque la CGT a rappelé les risques de chutes de blocs de pierre en contrebas du 35 avenue des Vosges, il n'y a pas de budget pour rénover la façade. La direction s'est engagée à effectuer des travaux d'urgence "si nécessaire" pour l'entretien de la façade.

Autre nouvelle : il est possible que la DRFiP 67 n'ait pas assez de budget pour boucler l'année 2017, auquel cas il faudra faire des arbitrages de dépenses prioritaires.

Questions diverses

- Le licenciement de la femme de ménage de Drulingen est prévu. Ceux des gardiens de Picquart sont en cours.
- La CGT rappelle que les chefs des postes supprimés en 2018 n'ont pas eu de nouvelles : la direction affirme que des rendez-vous sont pris depuis l'après-midi même.
- Lors de la fusion des services enregistrement (suppression des enregistrements de Sélestat et Haguenau, déplacés à Strasbourg), le stock des actes non encore enregistrés au 31 août 2017 ne sera pas transféré mais le service aura trois mois pour le résorber. L'enregistrement de Strasbourg sera lui transféré, puisque restant sur le même site (le stock actuel est de plus de 2700 actes).
- Accueil personnalisé sur rendez-vous dans 6 SIE du département : la direction a enfin constaté que l'absence d'agent d'accueil SIE entraînait du travail supplémentaires pour les agents d'accueils du SIP et de la caisse pour en informer les usagers ainsi que leur agressivité à ce fait.
- La mission du Pôle de Régularisation Déconcentré (PRD ou Pôle de Grand Pardon) est toujours maintenue pour la fin d'année 2018, les dossiers pourront encore être déposés par les particuliers souhaitant régulariser leur patrimoine non déclaré jusqu'à fin 2017.

Dates

Reconvocation du CTL : le 12/10/2017, reconvocation à laquelle la CGT ne siègera pas.

CTL du mois de décembre, abordant notamment les suppressions d'emplois : le 18/12/2017.

Vos représentants CGT en CTL :

Nioucha PERAT

Gilles STREICHER